

La **consultation juridique** est assurée par [notre juriste](#) .

Elle vous informe sur le droit familial :

- Vous vous posez des questions en matière de : droit des jeunes, des grands-parents, de la fratrie, de succession,...

- Vous envisagez une séparation dans votre couple:
 - Quelles démarches urgentes et provisoires ?
 - Vous souhaitez des éclaircissements sur vos droits et obligations par rapport à votre partenaire, vos enfants.
 - Comment envisager le devenir de la maison familiale ? en matière de garde des enfants ? en matière de pension alimentaire ?
 - Il arrive également que certain couple étaient en société avec leur partenaire et se questionnent par rapport à son devenir...

La juriste peut vous informer sur le plan légal mais aussi sur les pratiques courantes des tribunaux.

Son intervention peut être complémentaire à une démarche de médiation familiale.

La consultation juridique a lieu [sur rendez-vous](#) .

N'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil au **010 22 55 88**.

En partenariat : [médiation familiale](#)